

Inscriptions en Post bac

La première quinzaine de décembre, nous avons remis à chaque élève de Terminale un fascicule édité par l'ONISEP :

* Après le Bac, choisir ses études supérieures.

Dans les pages 12 à 15 de ce fascicule, vous avez le détail des démarches pour les inscriptions via le portail national Admission Post bac.

Entre le 20 janvier et le 20 mars, l'élève doit se connecter sur le portail national :

www.admission-postbac.fr

pour ouvrir son dossier et saisir ses vœux de candidatures en Post bac.

Jusqu'au 31 mai 2013, il aura la possibilité de modifier le classement initial de ses vœux. **Ce classement est très important car il peut déterminer son affectation.**

Les 7 et 21 juin et le 12 juillet 2013 à 14h, il recevra des propositions d'admission.

Dans les 120 heures (5 jours) qui suivent il devra donner sa réponse. Important : une non réponse dans ce délai est assimilée à un refus de la part de l'élève. Nous attirons votre attention sur ce calendrier car les dates des deux premières phases de propositions d'admission correspondent à la période de révision puis à la semaine d'épreuves du baccalauréat.

Exemple :

?	?	Admis	X	X
Vœu 1	Vœu 2	Vœu 3	Vœu 4	Vœu 5

Dans cet exemple, l'élève reçoit une admission pour son vœu n°3 ; cela signifie que ses vœux 4 et 5 sont annulés avant même qu'il ait donné sa réponse.

A cette étape de la procédure, il a tout intérêt à répondre « Oui, mais » afin de garder sa place pour les vœux 1 et 2.

Si il répondait un « Oui définitif » il annulerait ses autres vœux.

Si il répond « Non mais » il n'a aucune garantie d'avoir une réponse positive pour l'un des vœux précédents.

Avec cet exemple, vous comprenez que l'étape la plus délicate est le classement des vœux.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire. Les élèves peuvent faire cette saisie au lycée.

N'hésitez pas à me poser vos questions (vous pouvez me joindre au 04 27 48 85 02 ou en m'adressant un mail à « viescolairendba@yahoo.fr » ou à rencontrer le professeur principal de votre enfant.

M.A. Berthilier, cadre éducatif

Les demandes de bourse et / ou de logement sont à faire auprès du CROUS de Lyon Saint-Etienne (à renouveler chaque année) à l'adresse suivante :

www.crous-lyon.fr

Les demandes doivent être saisies avant **le 30 avril 2013.**